

REGLEMENT INTERIEUR de l'association Vagabond & Co

Horaires d'ouverture : uniquement sur rendez-vous du lundi au samedi
Fermé le dimanche et les jours fériés

Les responsables sont : FAUQUET Denis (président)
CAFFIAUX Sylvie (vice présidente) 06 63 39 38 20
DUTERTE Maurice (trésorier)
PENET Marie Laure (vice trésorière) 06 45 26 24 29
DAMOUR Séverine (secrétaire) 06 25 01 09 92
TONNEAU Ludivine (vice secrétaire)
DUTERTE Suzel (responsable) 06 76 40 54 72

Tous les chiens présents doivent être identifiés.

Les vaccinations suivantes doivent être à jour : maladie de carré, hépatite, gastro-entérite, leptospirose, rage et toux du chenil.

Les chiennes ne sont pas admises pendant leur période de chaleur.

Pendant les sorties promenades des chiens :

- le bénévole a la responsabilité de l'animal .Si des soins vétérinaires doivent être engagés à cause d'une bagarre entre chiens les frais qui en découleront seront à la charge du bénévole.
- Le bénévole doit faire attention de remettre le chien dans le bon chenil.
- Le bénévole doit refermer les portes des chenils derrière lui.
- Le bénévole est responsable du matériel (laissez, colliers, brosses).Merci de les ranger avant de partir et à la bonne place.
- Le bénévole doit s'assurer que le chien est bien attaché avant de le sortir de son chenil.
- Le bénévole doit s'assurer que les verrous des portes des chenils soient bien fermés avant de repartir.
- Un fichier concernant le caractère des animaux et leur comportement est à votre disposition afin d'éviter tout malentendu.
- Le bénévole doit être obligatoirement membre de l'association pour pouvoir promener les animaux. Merci de demander votre carte de membre à l'un des responsables.

Ne pas entrer dans les chatteries sans un responsable de l'association.

Ne pas passer les mains à travers les barreaux des chenils.

Pour toute adoption :

- Se munir d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.
- Prévoir un chèque de caution de 100 euros pour les animaux non stérilisés.
- Prévoir une cage de transport pour les chats.
- Se munir d'une laisse et d'un collier pour les chiens.

- L'adoptant devient automatiquement membre de l'association .La cotisation annuelle étant comprise dans le prix d'adoption de l'animal.
- L'animal est sous votre responsabilité dès signature du contrat et à partir du moment où il vous est remis.
- Veuillez à vous renseigner auprès de votre assurance.
- En cas de reprise de l'animal par l'association, aucun remboursement ne sera effectué.
-

Pour les familles d'accueil :

- Elle s'engage à respecter le contrat rempli entre elle et l'association.
- Elle s'engage à garder le ou les animaux en accueil chez elle le temps nécessaire à l'association soit pour trouver une autre famille d'accueil soit pour trouver des adoptants.
- Elle est responsable des animaux en accueil chez elle. Merci de voir auprès de votre assurance.
-

Pour les pensions :

Le règlement est le même que pour la pension « chez vagabond ».

Le séjour se fait uniquement en chenil.

Le règlement vous sera fourni dès réservation. Pour le tarif nous consulter.

Pour les pensions associatives (dans les limites des places disponibles) :

- Le tarif est de 2 euros par jour et par animal entre septembre et juillet, ce qui couvre nos frais courants (alimentation, litière, produit nettoyant). En juillet et août la pension est de 10 euros par jour et par animal.
- Le règlement se fait tous les mois.
- La vaccination contre la toux du chenil est obligatoire et doit être faite au KC. Si celle ci n'a pas été effectuée dès l'arrivée du chien, l'association l'effectuera à vos frais. Le remboursement se fera au nom de l'association dans un délai de 15 jours dès l'envoi de la facture vétérinaire (de même pour les autres vaccinations).
- Pour les demandes et modalités d'adoptions de vos animaux merci de nous informer de votre fonctionnement.

Le tarif des pensions est révisable chaque année. Merci de vous renseigner.

Merci de respecter les plantations.

Pour tous renseignements ou remarques veuillez contacter l'un de nos responsables merci.

Lu et approuvé